

Délibération n°2020-01-18**Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS 2020 DU SERVICE GESTION DE L'EAU, DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marc Bujon est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Éric Bossaert	à	Philippe Roche
Daniel Escurat	à	Alain Fonfrede	Michel Pesteil	à	Jean Pierre Guitard
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	A	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Gérard Rougier	Francis Roques	à	Robert Gantheil
Jean-Marc Sauviat	à	Christophe Arfeuillère	Geneviève Serve	A	Marie-Claude Lepage


- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2020-01-18

Envoyé en préfecture le 28/01/2020	
Reçu en préfecture le 28/01/2020	
Affiché le	
ID : 019-200066744-20200123-20200118-DE	

*Vu le programme pluriannuel de gestion 2019-2023 établi par le service Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations ;
 Vu la délibération n° 2018-06-08 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 ;
 Vu les documents de présentation et le compte-rendu du comité de pilotage du 17 décembre 2020;
 Vu la délibération n° DL/CA/18-65 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du 8 octobre 2018 ;
 Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine adopté en Séance Plénière le 26 juin 2018.*

Depuis 2003, les missions attachées à la compétence GEMAPI se diversifient et évoluent vers une gestion intégrée et multithématique de la ressource en eau. Dans ce cadre, Haute Corrèze Communauté a établi un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques pour la période 2019-2023. Ce programme repose notamment sur un diagnostic de terrain inédit et sur un travail de concertation important de nombreux acteurs du territoire.

Le programme 2020 comprend 37 chantiers, de natures différentes, qui se feront sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes.

- Les travaux de mise en défens des berges et d'abreuvement du bétail

Le piétinement des berges contribue à la dégradation des cours d'eau et peut occasionner des problèmes sanitaires pour le bétail. Les travaux consistent à équiper les parcelles en clôtures, abreuvoirs et traversées. Une convention avec chaque exploitation précise le montage financier et les missions des deux parties.

- Les travaux de renaturation du lit sur des secteurs recalibrés

Ils consistent à redonner au lit son aspect méandriforme naturel et à reconstituer la charge granulométrique naturellement présente. Ils permettent de rendre attractifs pour l'ensemble des maillons de l'écosystème des segments de cours d'eau dénaturés et restaurent leurs capacités d'auto-épuration.

- Les travaux de restauration de la ripisylve

Ils ont pour objectifs de rétablir l'écoulement naturel du cours d'eau, de stabiliser la végétation et les berges, de mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager, et de sensibiliser les propriétaires à la préservation du réseau de chevelus.

- Les travaux de restauration de la continuité écologique

Ils permettent de rétablir la libre circulation de la faune aquatique et le transport sédimentaire.


Ils consistent à effacer, remplacer ou aménager des obstacles infranchissables ou très difficilement franchissables de type buse, pont, gué, digue d'étang, seuil ou chute.

- Opérations complémentaires

Il s'agit d'études pour connaître l'état du réseau de cours d'eau, de suivi de l'efficacité des actions, d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes et les particuliers.

Délibération n°2020-01-18



Envoyé en préfecture le 28/01/2020
 Reçu en préfecture le 28/01/2020
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20200123-20200118-DE

Historiquement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et les Départements de la Corrèze et de la Creuse accompagnent financièrement les programmes. Pour réaliser ces projets en bénéficiant de subventions, il est nécessaire que le conseil communautaire se positionne sur le montage financier et le recrutement de prestataires.

Le budget prévisionnel des actions 2020 laisse espérer un autofinancement environ égal à 30%. Il est détaillé dans le tableau ci-après :

Nature	Bassins versants	Nb Projets MEDA	Nb Projets renaturation	Nb Projets ripisylve	Montant H.T	Montant T.T.C
Travaux	Luzège	3	2	2	49 224 €	59 069 €
	Triouzoune	3	1	0	18 789 €	22 547 €
	Diège	4	3	2	73 662 €	88 394 €
	Chavanon	9	1	1	46 291 €	55 549 €
	Dordogne	3	2	1	66 296 €	79 555 €
	Sous-totaux	22	9	6	254 262 €	305 114 €

Etudes	Territoire HCC	Projet IRSTEVA + suivis travaux	28 700 €	34 440 €
---------------	----------------	---------------------------------	----------	----------

Montant total	282 962 €	339 554 €
Financements publics (*)		151 743 €
Autres financements		35 542 €
FCTVA		54 185 €
Reste à charge HCC		98 085 €

(*) Financements publics : Agence de l'Eau – Adour Garonne, les Départements de la Corrèze et de la Creuse et la Région Nouvelle Aquitaine.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire

- **VALIDE** le programme d'actions 2020 du service GEMAPI,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'agence de l'eau Adour-Garonne, du Conseil Régional, des conseils départementaux et de tout autre partenaire potentiel,
- **AUTORISE** le Président et sa Vice-Présidente en charge de la compétence GEMAPI à signer les documents nécessaires,
- **AUTORISE** le Président et sa Vice-Présidente en charge de la compétence GEMAPI à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°2020-01-18

Envoyé en préfecture le 28/01/2020

Reçu en préfecture le 28/01/2020

Affiché le

ID : 019-200066744-20200123-20200118-DE



A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,****À Ussel, le 23 janvier 2020**Le président,
Pierre Chevalier